



Vigneux-de-Bretagne, le 20 MARS 2025

Monsieur YVON LERAT
Président de la Communauté de Communes
Erdre et Gesvres
1, rue Marie Curie
PA la Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

DOSSIER SUIVI PAR : Céline LE ROY
Service urbanisme et aménagement du territoire

RÉFÉRENCES
JCL/CLR 25.062

OBJET : AVIS PPA – MODIFICATION N°7 DU PLUI D'ERDRE ET GESVRES

Monsieur le Président,

Par notification en date du 20 janvier 2025, vous avez bien voulu m'adresser le dossier relatif à la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Communes d'Erdre et Gesvres et je vous en remercie.

Je vous précise en retour que la Commune de Vigneux-de-Bretagne a une observation à formuler sur ce dossier.

Il vous est demandé le pastillage d'un bâtiment, type grange, en vue de son changement de destination. Cet édifice est situé sur la parcelle ZW n°1 et répond aux critères définis dans le rapport de présentation du PLUI.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette demande de rectification dans le cadre de la procédure de modification n°7 du PLUi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude LORY,

Adjoint délégué à l'Urbanisme et
Aménagement du Territoire

VU LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE
9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne
Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59
contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

